



Dans son édition parue au mois de mars 1998, *forum* a publié un article intitulé «*Psychologues ou magistrats: Qui est juge d'enfants?*», consacré au cas d'une famille dont les enfants ont fait l'objet d'une mesure de placement après que le père ait été soupçonné d'avoir sexuellement abusé de l'une de ses filles.

S'estimant mis en cause par cet article, les responsables de la *Fondation Kannerschlass Suessem* ont fait publier un droit de réponse dans le numéro de *forum* paru au mois d'avril 1998. La publication de ce droit de réponse, qui était suivi d'un commentaire de *forum* à ce droit de réponse, n'ayant pas, à elle seule, été jugée satisfaisante par les responsables du *Kannerschlass*, et ceux-ci ayant procédé à une assignation en responsabilité civile à l'encontre de *forum*, les parties se sont rencontrées au mois d'octobre 1998 pour exposer leurs points de vue respectifs sur l'affaire et pour régler, si possible, leur différend à l'amiable.

A cette occasion, *forum* a assuré aux responsables du *Kannerschlass* que, comme la rédaction l'avait déjà remarqué à la suite du droit de réponse publié au mois d'avril, son article ne devait pas mettre en cause les responsables du *Kannerschlass*, avec lesquels devrait exister une large communauté de vue quant au problème du traitement de la

Affaire Kannerschlass Suessem VS. forum a.s.b.l.

problématique des abus sexuels, respectivement des soupçons d'abus sexuel, mais que cet article visait à mettre en lumière les insuffisances graves d'un système judiciaire qui, près de quatre années après avoir très abruptement procédé à la séparation d'une famille, ne s'était toujours pas prononcé sur la réalité des soupçons gisant à la base des décisions de placement prises en juin 1994.

Tout en reconfirmant, si besoin est, que tel était son principal souci et point de critique, *forum* a reconnu lors de cette entrevue que certaines formulations de son article étaient de nature à être perçues comme faisant l'amalgame entre la conduite des responsables du *Kannerschlass* qui ont communiqué aux autorités judiciaires leurs soupçons quant à l'existence d'une situation d'abus sexuel, et celle des autres acteurs intervenus par la suite que *forum* considère comme relevant d'importants dysfonctionnements judiciaires.

Ainsi, l'affirmation faite en début d'article suivant laquelle les responsables du *Kannerschlass* avaient «réussi à obtenir du Tribunal de la Jeunesse un placement forcé de Cathy», peut-elle ne pas refléter adéquatement le rôle des responsables du *Kannerschlass* qui, selon ceux-ci, se serait limité à signaler aux autorités judiciaires, conformément d'ailleurs à une obligation légale, un soupçon d'abus sexuel. *forum* admet qu'a surtout été déplacée la phrase suivante: «*Nous comprenons d'autant moins l'acharnement des responsables de la Fondation Kannerschlass que leur attitude est en contradiction avec les propos de conférenciers qu'ils avaient eux-mêmes invités à Luxembourg*». Située relativement en fin d'article, cette phrase était de nature à reporter sur les responsables du *Kannerschlass* l'ensemble des griefs antérieurement formulés dans celui-ci, alors pourtant que le déroulement des faits postérieurement à la communication, par les responsables du *Kannerschlass*, de leurs soupçons aux autorités judiciaires, relève exclusivement de celles-ci et non pas du *Kannerschlass*. *forum* est donc disposé à admettre que les responsables du *Kannerschlass* ont pu se considérer injustement mis en cause.

Communiqué commun de la Fondation Kannerschlass Suessem et forum a.s.b.l.